



**LE BUDGET PARTICIPATIF  
DU DÉPARTEMENT**

RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF DÉPARTEMENTAL

# **SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION DE SEPTEMBRE 2022**

**Le Département de Loire-Atlantique souhaite mettre en place un budget participatif à partir de 2023. Ce budget participatif permettra aux personnes qui habitent, travaillent ou étudient dans le département de proposer et de choisir des projets d'intérêt général. Que cela concerne l'environnement (espaces naturels, pistes cyclables, etc.), la solidarité (petite enfance, famille, personnes âgées, en situation de handicap ou en recherche d'emploi, etc.) ou la citoyenneté (culture, sport, éducation, etc.), ces projets seront réalisés au bénéfice des habitants·es.**

---

Cette synthèse a été conçue à partir de la concertation organisée en septembre 2022 autour du futur budget participatif. Elle rend compte des réflexions, questions, préférences et propositions des participant·es. Que chacun et chacune en soit ici vivement remercié·e. Leurs contributions ont permis d'inspirer le règlement de la première édition du budget participatif du Département de Loire-Atlantique.

---

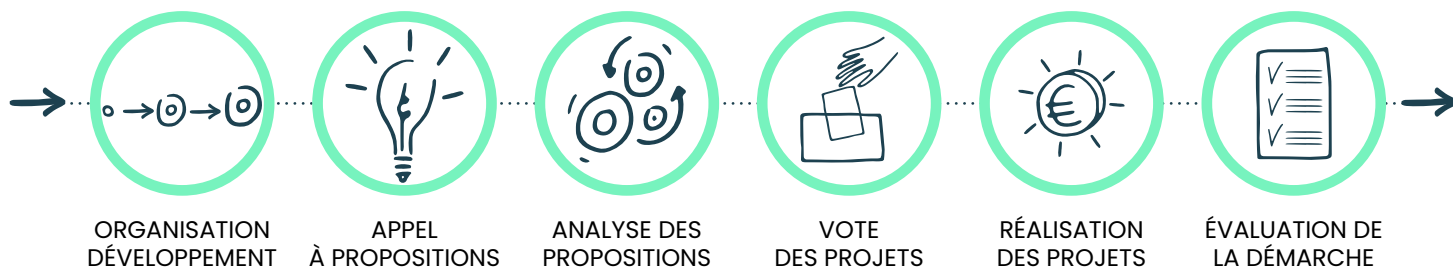
Retrouvez le règlement et l'actualité du budget participatif sur :  
**[participer.loire-atlantique.fr/budgetparticipatif](https://participer.loire-atlantique.fr/budgetparticipatif)**

# 1 La démarche de concertation : une enquête en ligne et trois ateliers

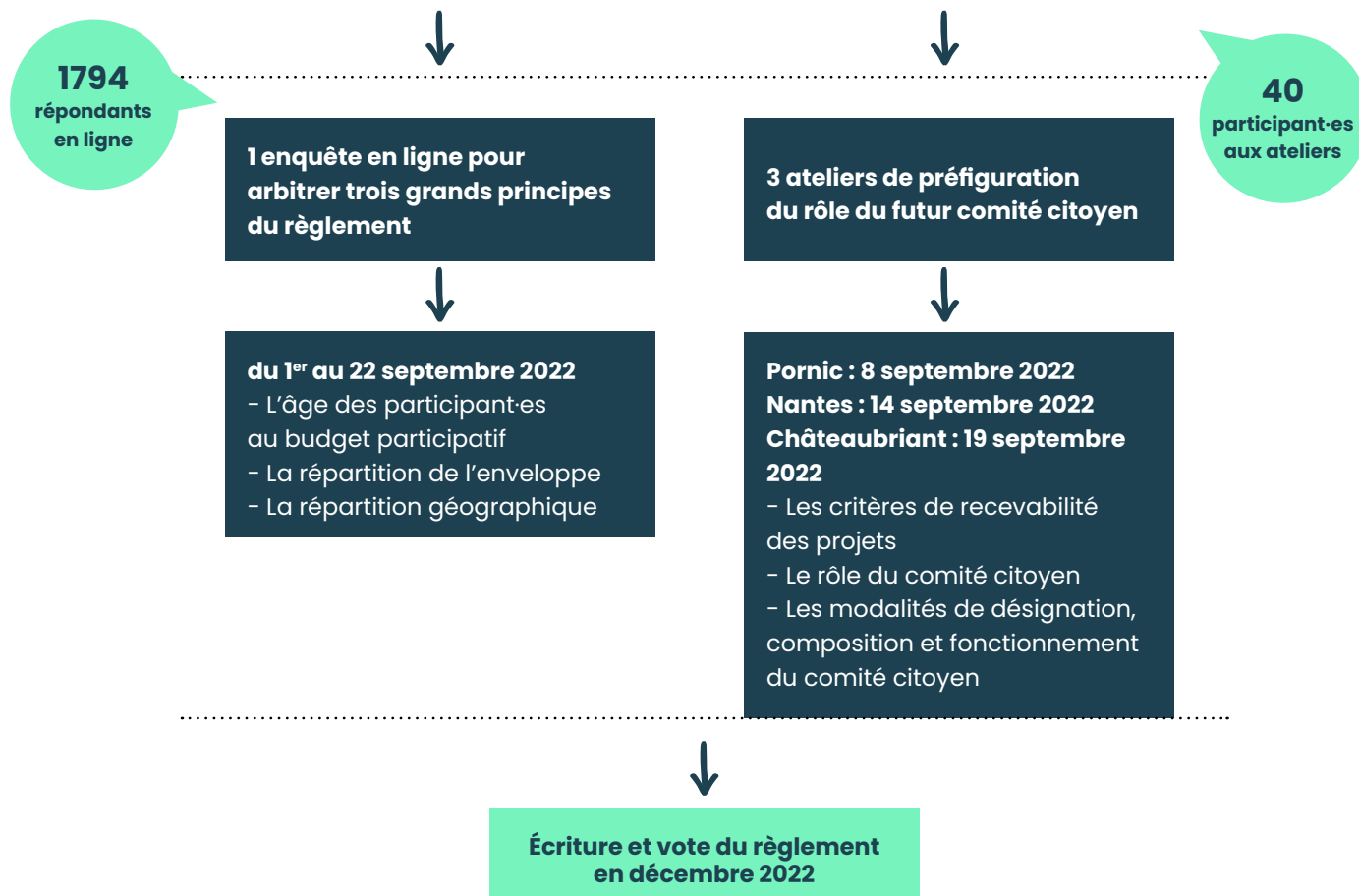
Chacun des trois ateliers ont réuni au total une quarantaine de personnes et ont fait l'objet de comptes rendus.

En septembre 2022, le Département de Loire-Atlantique a organisé une démarche de concertation citoyenne. L'objectif était d'associer des citoyen·nes dans la phase de construction du budget participatif et plus particulièrement dans la constitution d'un comité citoyen. En effet, le Département souhaite créer un comité citoyen, c'est-à-dire une instance qui apporte un autre regard sur les idées proposées et sur la démarche en elle-même sur toute sa durée.

La démarche de concertation visait donc à définir les contours de cette instance (place, rôle et composition) et à nourrir le règlement du budget participatif. Cette phase de concertation arrive très en amont, c'est-à-dire à la phase 1 qui concerne la rédaction du règlement du budget participatif et son organisation globale.



## Les citoyen·nes ont pu contribuer via



2

## Le budget participatif : les principes déjà posés

### Les critères de recevabilité d'un projet

Les projets soutenus par le dispositif du budget participatif départemental doivent être en cohérence avec les critères de recevabilité...

**Enjeux solidaires, écologiques et/ou citoyens** (dans le cadre des compétences du département)

**Profil du porteur ou de la porteuse de projet** (âge, type, etc.)

**Intérêt général** (pas de conflit d'intérêt, pas de profits personnels, viser le bien commun)

**Dépenses d'investissement** (travaux, achats de matériels, rénovation de bâtiments, etc.)

### La composition du comité citoyen telle qu'envisagée en septembre 2022

15 citoyen·nes + 2 agent·es du Département + 1 représentant·e d'un organisme (type conseil de développement) + 2 élu·es

### Les éléments de base



UN BUDGET D'INVESTISSEMENT ATTRIBUÉ PAR LE DÉPARTEMENT



UNE PÉRIODE MAXIMUM POUR LA RÉALISATION DES PROJETS : 2 ANS



UN RESPECT DES NORMES NATIONALES ET EUROPÉENNES : PROJET S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DES LOIS EXISTANTES



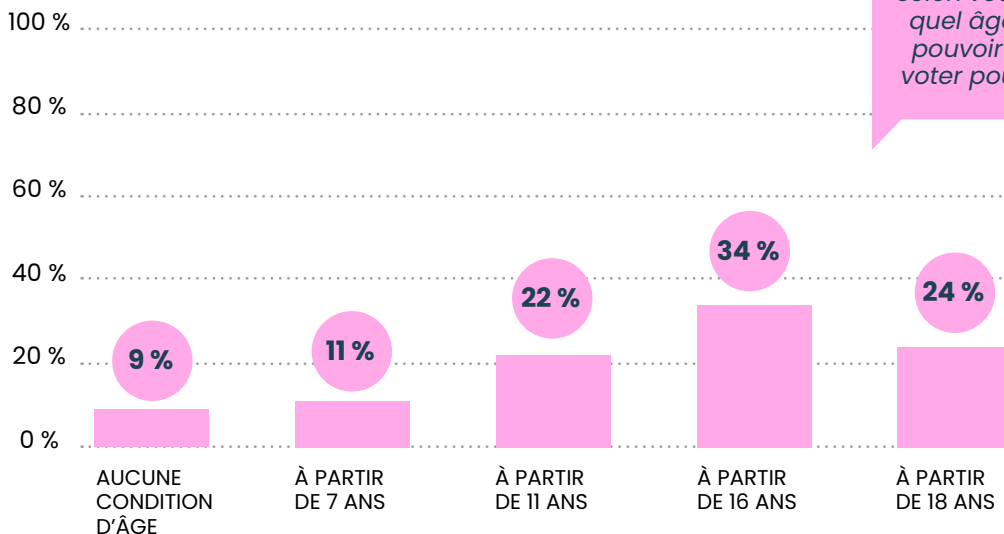
UN RESPECT DES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT

# 3 Résultats de l'enquête en ligne

## Les trois grands principes questionnés :

### L'ÂGE DES PARTICIPANT-ES AU BUDGET PARTICIPATIF

Réponses effectives 1790 / Taux de réponse : 100%



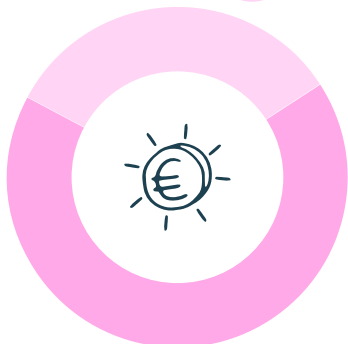
Selon vous, à partir de quel âge devrait-on pouvoir proposer et voter pour un projet ?

### LA RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE

Le Département va financer, avec une partie de son budget, des projets citoyens. Selon vous, il est préférable d'avoir...

DES PROJETS AUX MONTANTS ÉLEVÉS

33%



DES PROJETS AUX MONTANTS PEU ÉLEVÉS

67%

Réponses effectives 1778 / Taux de réponse : 99%

### LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROJETS

Les projets retenus par les habitant-es sont ceux ayant le plus de votes...

...PEU IMPORTE LEUR LOCALISATION

21%



...EN TENANT COMPTE D'UNE BONNE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

79%

Réponses effectives 1790 / Taux de réponse : 100%

## 4 Comment étudier la recevabilité des projets ?

Lors des ateliers, les participant-es ont été invité-es à se prononcer sur la recevabilité de trois exemples de projet et à argumenter leur position (recevable, non recevable). Les échanges autour de ces trois exemples ont fait ressortir des questionnements, des points d'attention et des préconisations pour faciliter les missions du comité citoyen dans l'étape d'analyse des idées.

### Se mettre d'accord sur les critères de recevabilité

Le comité citoyen doit partager une vision commune de l'intérêt général et être au clair sur les compétences qui relèvent du Département pour se prononcer sur la recevabilité des projets.

*« Il faut bien distinguer intérêt général, intérêt de proximité et intérêt départemental. »*



#### QUESTIONNEMENTS

Quelle est la finalité du projet ? Son sens ? Penser à soi ou penser à nous ? Penser aux autres ?

Quelle échelle territoriale le projet doit-il recouvrir ?

Un projet doit-il forcément concerner un large panel de bénéficiaires pour être d'intérêt général ?

Ce projet relève-t-il bien des compétences du Département ?



#### PRÉCONISATIONS

Organiser un temps d'échanges entre les membres du comité citoyen pour se mettre d'accord sur la définition et les contours de l'intérêt général.

Organiser un temps de formation dédié aux compétences techniques, financières et juridiques du Département et plus largement de l'ensemble des collectivités territoriales.

Co-rédiger une charte ou un manifeste.

## Être outillé pour étudier les projets

Le comité citoyen a besoin d'une information relativement poussée, incluant des éléments de faisabilité du projet (points techniques, juridiques, humains et financiers), son contexte d'implantation et le porteur ou la porteuse de projet.

*« Il faut un minimum d'informations sur le projet : ce que vivent les habitant·es et ce qu'ils ou elles disent et pensent du projet présenté. »*



### QUESTIONNEMENTS

Une étude de faisabilité est-elle nécessaire pour conforter le choix, sans pour autant préjuger de l'opportunité d'une idée ou d'un projet ?

Est-il possible de mettre en place une navette d'information entre le comité citoyen et des techniciens du Département ?

Le comité citoyen pourrait-il poser des questions ou rencontrer les porteurs ?



### PRÉCONISATIONS

Disposer d'une grille d'analyse ou d'une fiche de présentation préalablement remplie par les services du Département pour avoir plus d'informations sur le projet (porteur·se, périmètre, mise en œuvre concrète, territoire, etc.) et identifier d'éventuels obstacles réglementaires ou financiers.

Prendre appui sur des personnes ressources externes déjà engagées sur ce type de projets et des personnes ressources internes du Département (experts).

## Veiller à l'équité entre les projets et les porteurs

Le comité citoyen doit veiller à ce que tous les projets soient étudiés, quel que soit leur niveau de maturité et quel que soit leur portage (individuel ou collectif).

*« Le projet ne doit pas forcément être ficelé. Le porteur n'est pas obligé d'être rattaché à un groupe. »*



### QUESTIONNEMENTS

Faut-il privilégier un projet (qui serait logiquement plus abouti) plutôt qu'une simple idée ?

Le projet doit-il être déjà ficelé ?

Un projet doit-il forcément émaner d'un collectif ou peut-il être porté par un individu ?

Faut-il que le projet s'appuie sur au moins des éléments de contexte qui démontrent une dynamique collective ?



### PRÉCONISATIONS

Élaborer une trame de présentation simple, claire et identique pour tous les projets (éviter le formalisme excessif) et prévoir un format libre pour faciliter l'expression de chacun.

Simplifier au maximum les modalités de dépôt d'un projet.

Dans le cas d'une idée individuelle, disposer au moins des éléments d'information sur la genèse : une consultation locale, un premier sondage local (rayon de 5 km), des éléments de contexte qui permettent d'apprécier l'idée, son implantation géographique et sa perception.

5

## Les hypothèses formulées pour aller au-delà des simples critères de recevabilité

Durant l'atelier, les échanges ont montré la tendance des groupes à vouloir aller au-delà du simple jugement de la recevabilité réglementaire d'un projet. Ainsi, les groupes ont formulé plusieurs hypothèses pour que le comité citoyen soit capable de mesurer la pertinence d'un projet, voire puisse influencer sur le vote citoyen pour assurer les équilibres.

### Porter un regard sur la pertinence d'un projet sur un territoire

Le comité citoyen a besoin de connaître le contexte d'implantation d'un projet, son impact positif ou potentiellement négatif.

« Examiner les dossiers au plus près de chez nous... »



#### QUESTIONNEMENTS

Comment s'assurer que le projet répond bien à un besoin ou des besoins sur un territoire ?

Un projet est-il recevable lorsqu'il vient renforcer les moyens d'un territoire sur une mission qui relève des pouvoirs publics et/ou d'organisations spécialisées (SDIS, Croix Rouge) ?

Comment savoir si un projet engendre une concurrence déloyale commerciale ou sur des initiatives privées ?



#### PRÉCONISATIONS

Créer plusieurs comités citoyens sur le Département.

Créer des sous-comités qui feraient un premier tri par territoire.

S'adjoindre les compétences d'un-e agent-e pour affiner la connaissance des territoires.



*« Il ne faut pas se couper de personnes qui ne sont pas entourées ou moins à l'aise pour présenter leur projet. Un projet peut aussi être bénéfique pour un public restreint et spécifique. »*

## Donner une chance à tous les projets, voire les accompagner !

Les projets doivent être inclusifs et peuvent viser des publics spécifiques et des minorités. Ils concernent parfois des territoires restreints. Le comité citoyen pourrait corriger des inégalités (démographiques par exemple), mettre en valeur certains projets en fonction du public visé et de son caractère innovant.



### QUESTIONNEMENTS

Le projet doit-il être innovant et être forcément une nouvelle offre sur un territoire ?

Dans le cas de projets identiques, pourquoi financer un projet sur un territoire et pas sur un autre ? Un projet par territoire ?

Comment mettre en avant des projets qui concernent des problématiques sociales ciblées ou des minorités ?

Un projet présenté sur un petit territoire a-t-il vraiment des chances de gagner au vote citoyen, puisqu'il sera soutenu par un petit nombre ?



### PRÉCONISATIONS

Faire un premier tri de projets, puis un deuxième pour ceux dont les informations sont lacunaires : leur donner une seconde chance.

Attribuer « quelque chose » de favorable qui serait vu par les citoyen·nes votant·es : un bonus de votes, un coup de cœur.

Avoir un rôle d'accompagnement des porteurs individuels ou collectifs qui en ont besoin.

Apporter du conseil aux porteurs individuels pour les aider à évoluer vers un portage élargi et plus collectif.

## Quel accompagnement du comité citoyen pour les projets non-retenus ?

Les participant·es sont d'accord sur la nécessité de formaliser les modalités de réponse du comité citoyen pour proposer des pistes de concrétisation au porteur ou à la porteuse de projet non retenu·e. L'objectif est de l'aider à mûrir son projet et l'aiguiller vers d'autres dispositifs (organismes spécifiques et ressources adéquates). Dans le cas de 10 à 15 projets citoyens en résonance avec une même idée, un rapprochement « pour reformuler quelque chose ensemble » peut être une mission confiée aux services du Département.

6

## Quel rôle et missions du comité citoyen ?

### Le rôle

→ Est un lien concret et de proximité avec le terrain : proche des citoyen-nes, du territoire, des réalités et problématiques territoriales.

→ Complète les perceptions des élu-es et des agent-es des territoires.

→ A une vision non-institutionnelle et majoritaire (démocratie représentative et participation directe).

### Les missions

#### EST GARANT DE LA DÉMARCHE

#### À TOUTES LES ÉTAPES

- Renforce l'efficacité, la crédibilité, la transparence d'un budget participatif
- Permet le respect des projets (avis, contrôle, suivi jusqu'à sa réalisation) et leur répartition équitable sur le territoire départemental
- Peut proposer la révision du règlement s'il le juge nécessaire pour permettre son bon fonctionnement

#### PARTICIPE À L'ANIMATION

#### ET REND VISIBLE LA DÉMARCHE

- Cherche une diversité des publics par une campagne d'information et de sensibilisation du fait de sa proximité avec les citoyen-nes
- Incite les gens à voter et veille aux moyens mis en œuvre par le Département pour assurer cette participation
- Détient le rôle d'ambassadeur du budget participatif, il se fait écho à la démarche

#### CONTRIBUE AU SUIVI DES PROJETS

#### ET À L'ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE

- Participe à la détermination des indicateurs d'évaluation (à concevoir en amont et par projet)
- Joue un rôle de garde-fou pour éviter l'utilisation du budget participatif pour réaliser des investissements qui incombent normalement au Département ou aux autres collectivités
- S'assure du respect des engagements du Département jusqu'à la réalisation des projets

#### A UN POUVOIR DE DÉCISION

- Peut se prononcer sur l'opportunité d'un projet sur un territoire donné
- Peut labelliser des projets sur un critère précis pour affirmer sa particularité (solidaire, citoyen, écologique, empreinte carbone) avec un système de coup de cœur
- Peut avoir un droit de regard sur les décisions quant aux lauréat-es (c'est-à-dire après le vote)

7

## Quelle composition et quel fonctionnement ?

### Une instance reflétant une diversité citoyenne

- Une représentation territoriale
- Une diversité d'âge
- Le respect de la parité
- Une diversité des professions
- Pas de mandat électif d'importance qu'ils soient politiques ou associatifs afin de conserver l'ouverture citoyenne

### Les modalités de décisions

- Une volonté unanime de débattre lors des temps de délibération qui permettra d'aboutir soit à un consensus, soit à un vote à la majorité simple.

### Les besoins nécessaires pour assurer la stabilité de fonctionnement du Conseil citoyen

- Moyens humains : organisation, animateur-trices, scribe (notamment pour la rédaction de rapport et la transparence pour les absences), expert.es
- Moyens financiers : remboursement des frais de transports, convivialité, location de salles
- Moyens logistiques : transport, espace numérique partagé (plateforme d'échanges)

8

## Les alertes d'ordre technique

- 15 personnes semblent trop peu au regard des missions, de la diversité et de l'étendue du territoire.
- Concernant les suppléances en cas d'absence, faut-il des titulaires ou des suppléant-es pour chacun des membres citoyens ?
- Faciliter la mobilité de chacun
- Anticiper l'agenda des rencontres



RETROUVEZ LE RÈGLEMENT ET L'ACTUALITÉ DU BUDGET PARTICIPATIF SUR :  
**[participer.loire-atlantique.fr/budgetparticipatif](https://participer.loire-atlantique.fr/budgetparticipatif)**

**Synthèse de la concertation de septembre 2022**

Département de Loire-Atlantique

Direction Vie Citoyenne

Service Participation citoyenne et usages numériques

Tél. 02 40 99 89 22

**Courriel :** [participation.citoyenne@loire-atlantique.fr](mailto:participation.citoyenne@loire-atlantique.fr)

**Site internet :** [participer.loire-atlantique.fr/budgetparticipatif](https://participer.loire-atlantique.fr/budgetparticipatif)

